



Revue de l'actualité

Editorial

POURQUOI Y A-T-IL ENCORE DES ACCOMPAGNEURS INTERNATIONAUX AU GUATEMALA DIX ANS APRÈS LA SIGNATURE DES ACCORDS DE PAIX?

Annie Montpetit

Le 29 décembre marquera la date du 10^e anniversaire de la signature des Accords de paix qui mirent fin officiellement à 36 années de guerre civile. Cette série de sept accords porte sur des sujets comme les droits humains, le retour des populations déracinées, l'identité des peuples autochtones, les aspects socio-économiques ou le renforcement du pouvoir civil et a été signée par le gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG). L'objectif principal de ces accords était évidemment de mettre fin au conflit armé, mais également de renforcer le pouvoir de la société civile et de transformer le pays en une société démocratique. Pourtant, dix ans plus tard, le Projet Accompagnement Québec-Guatemala est toujours à pied d'œuvre, contribuant à une équipe permanente de plus de 25 observateurs internationaux qui ne suffisent pas à la tâche. À l'approche du dixième anniversaire de la signature de ces accords, il importe donc de faire un bilan sommaire portant sur l'application de ces accords.

Les accords relatifs aux droits humains stipulent que le gouvernement s'engage à garantir et à protéger les droits de la personne. Pourtant, dix ans après la signature des Accords de paix, la situation des droits humains au Guatemala est des plus préoccupantes. Selon un rapport de Anders Kompass, représentant de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, la situation des défenseurs des droits humains a empiré depuis 2000. On rapporte des centaines d'attaques commises à l'encontre des défenseurs des droits humains, dont 64 assassinats depuis l'an 2000 (1), sans que les coupables soient arrêtés et jugés. L'impunité qui règne face à ces crimes et aux homicides en général est des plus préoccupantes. En effet, 97% des homicides restent impunis, ce qui est d'autant plus inquiétant que les homicides sont en hausse

Dans cette revue

<i>Éditorial :</i>	<i>P. 1</i>
<i>Entrevue :</i>	<i>P. 3</i>
<i>Chronique d'un accompagnateur :</i>	<i>P. 6</i>
<i>Nouvelles du sud :</i>	<i>P. 7</i>
<i>Nouvelles du nord</i>	<i>P. 10</i>
<i>Ont participé à cette revue :</i>	<i>P. 12</i>

au pays (2). Les registres de l'année 2005 du Centre d'études du Guatemala concernant les homicides font état des plus hauts chiffres depuis les 20 dernières années (plus de 4 800 meurtres) (3). En fait, selon les sondages, la sécurité constitue la principale préoccupation des Guatémaltèques. C'est le ministère public qui a la responsabilité d'enquêter sur les délits et de promouvoir la persécution pénale devant les tribunaux. Toutefois, la majorité des faits dénoncés ne débouchent pas sur une enquête ou sont investigués de façon inadéquate.

De plus, les gouvernements successifs depuis la signature des Accords de paix n'ont formulé aucune politique d'investigation des crimes perpétrés pendant le conflit armé, pas plus qu'ils n'ont présenté de projet de loi sur les exhumations, comme recommandé par la Commission de clarification historique. Conséquemment, aucun haut responsable n'a été inculpé par l'État guatémaltèque, ce qui est extrêmement grave compte tenu que la population autochtone fut victime de génocide et que le terrorisme d'état fit plus de 200 000 morts. Même si au niveau international, l'Espagne a entamé des procédures judiciaires basées sur la justice universelle afin de condamner les hauts responsables des atrocités commises pendant la guerre, ces derniers ont multiplié les recours dilatoires entravant ainsi le système de justice. De plus, le processus d'exhumation n'est pas encore terminé, et les organismes qui travaillent à faire en sorte que les proches des victimes du conflit retrouvent les êtres chers disparus sont encore victimes d'intimidations et de violence et ce, parfois même de la part de l'armée. L'État, qui reste inactif face à ces situations, démontre encore une fois son manque de volonté à lutter contre l'im-

punité et à mettre en application les Accords de paix.



« Au Guatemala, les génocidaires n'ont pas encore été inquiétés par la justice (Prensa Libre, 12 de febrero de 2006) »

La situation des droits humains et d'impunité est préoccupante au Guatemala, mais le pays fait également face à un problème de délinquance tout aussi important et les moyens entrepris pour lutter contre ce fléau démontrent également un recul face à l'application des Accords de paix. Le taux de criminalité du pays est un des plus élevés d'Amérique centrale. Les homicides sont nombreux, les exécutions sommaires ou extrajudiciaires sont monnaie courante, les meurtres commis contre les femmes, les enfants et les adolescents sont aussi en hausse. Afin de lutter contre ce fléau, le gouvernement a appliqué une série de mesures répressives. Depuis avril, 3 000 soldats convertis en policiers participent à des patrouilles aux côtés des forces policières. L'arrivée d'ex-membres de l'armée au sein de la Police nationale civile représente la militarisation de l'institution et contrevient aux Accords de paix. Ces derniers prévoyaient la démilitarisation des institutions chargées de la sécurité publique. Non seulement l'incorporation de ces ex-soldats militarise la sécurité civile, mais ces ex-soldats sont assignés à une mission pour laquelle ils n'ont pas été formés. Le gouvernement utilise le manque d'agents pour répondre aux besoins de la société (1,58 policiers pour 1 000 habitants) pour justifier la présence de militaires au sein de ses rangs.

De son côté, l'accord de paix sur les aspects socio-économiques et la situation agraire semblait apporter son lot de solutions afin de régler un problème qui persiste depuis des siècles au Guatemala : la lutte pour l'appropriation de la terre. Cette lutte n'est pas un phénomène récent dans l'histoire du pays. Depuis les temps de la conquête espagnole jusqu'à aujourd'hui, la pauvreté et la marginalisation du peuple autochtone dans un pays où la grande majorité de la terre est entre les mains d'une faible minorité, ont engendré des conflits agraires. Les Accords de paix, prévoyaient une politique de résolution des problèmes de la terre. Le gouvernement s'engageait alors à appliquer les lois du travail dans les zones rurales, à augmenter la quantité de terres pour les agriculteurs, à créer des mécanismes judiciaires afin de résoudre des disputes

reliées à la terre et à promouvoir un cadre légal qui reconnaîtrait le droit des autochtones. Cet accord a apporté un cadre afin d'aborder les causes fondamentales de la problématique agraire. Si cet accord avait été appliqué, il aurait fortement contribué à la résolution de la majorité des conflits liés à la terre. Cependant, dans les années qui ont suivi la signature des Accords de paix, l'accès à la terre est demeuré un problème majeur au sein du pays.

Selon Amnistie internationale, en 2000, 94% des propriétaires de terres possédaient seulement 18,6% de la terre alors que 1,5% de la population revendiquait la propriété de 62,5% des terres (4). Selon le ministère de l'Agriculture, près de 500 000 familles paysannes se retrouvent à un niveau de subsistance inférieur, dû en grande partie au manque de terres pour cultiver. De plus, on assiste à une vague d'évacuations forcées (au cours desquelles les autorités ont parfois recours à une violence injustifiée), de démolitions de maisons sans consultation effective et sans garantie d'une relocalisation adéquate, de menaces et d'intimidations face aux cultivateurs et aux organismes qui luttent pour un meilleur accès à la terre. L'accord sur les aspects socio-économiques et la situation agraire, qui prévoyait créer des mécanismes juridiques afin de résoudre les disputes liées à la terre, n'a pas permis d'empêcher ou de régler les 1 052 cas répertoriés par le gouvernement du Guatemala de disputes agraires dont la détention de terre était le centre du conflit. La non-application de l'accord portant sur la situation agraire est le fondement des problèmes agricoles qu'éprouve le pays aujourd'hui. En particulier, l'absence d'une politique agraire authentique continuera d'être un élément qui va aggraver et empirer les disputes existantes et les violations des droits humains liées à cette problématique.

Enfin, depuis plusieurs siècles, les autochtones n'ont pas seulement eu à lutter pour leurs terres. Ils ont aussi dû faire face à la marginalisation de leur peuple. L'accord sur l'identité et les droits des peuples autochtones reconnaissait la marginalisation du peuple autochtone du processus de prise de décision et de la vie politique et constatait la nécessité d'« institutionnaliser la représentation des peuples autochtones aux niveaux local, régional et national et s'assurer de la libre participation dans le processus de prise de décision ». Au cours des dernières années, il y a eu des améliorations dans ce domaine. Il y a de plus en plus de personnes d'origine autochtone qui se présentent aux élections et certains ont même réussi à obtenir des fonctions au sein de l'État (ministre de la Culture, vice-

ministre de l'Éducation). De plus, en 2002, un Conseil national des peuples autochtones a été créé afin d'agir en tant qu'interlocuteur avec les institutions gouvernementales. Toutefois, le taux de participation des autochtones lors des élections est particulièrement faible et ces derniers sont encore sous représentés dans les postes de la fonction publique demandant de grandes responsabilités, ce qui fait que même s'il y a eu des avancées, il reste encore du chemin à parcourir pour en arriver à une représentation proportionnelle des autochtones au sein des fonctions de prise de décision.

Certaines avancées ont aussi eu lieu depuis la signature des Accords de paix en 1996, notamment en ce qui concerne la création de la Commission nationale de réparation (CNR). Cette commission, mise en place en 2004, se voulait une réparation de l'État pour son non-respect des droits humains pendant la guerre. Cependant, la CNR n'est pas encore venue à bout de sa mission d'offrir une compensation aux victimes. Il y a des disputes avec les membres autochtones et non-autochtones quant à la forme que la compensation doit prendre. Ainsi, même si certaines victimes ont commencé à recevoir des paiements, le processus s'annonce long et laborieux. Il y a aussi eu des avancées au niveau de la reconnaissance de l'identité du peuple autochtone (reconnaissance des langues autochtones, amélioration de la participation des autochtones à la vie politique).



« Graffiti réalisé sur un mur de la maison présidentielle à l'occasion du Jour de disparition forcée (ACOGUATE) »

Cependant, il ne faut rien prendre pour acquis, comme le témoigne le retour de l'armée

dans des secteurs comme la sécurité civile. L'application de ces Accords dépend de la réelle volonté de l'État à les appliquer. Cependant, comme le mentionnait la Mission des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) dans son rapport final, « l'application des Accords de paix a été une tâche ardue [...], avec la résistance de groupes puissants qui se sont sentis menacés par le changement. Des gouvernements successifs se sont engagés à appliquer ces Accords, pour démontrer ensuite une volonté politique vacillante. La même chose peut être dite des autres pou-

voirs de l'État. » (5) C'est pourquoi l'appui de la communauté internationale est important au Guatemala. Il faut continuer à faire pression afin que le Guatemala respecte ses engagements. Le fait que l'accompagnement international soit toujours nécessaire semble démontrer que les violations aux droits de la personne au Guatemala ne sont pas de simples séquelles du passé, mais bien la norme dans un pays où l'organisation sociale, la dissension et la diversité sont considérées comme autant d'ennemis à combattre.

-
- 1) Casa Alianza, CALDH, CIIDH, CNOC, GAM, ICCPG, MNDH, ODHAG, OASIS, Plataforma Agraria, *Rapport remis à Philip Alston, Relateur pour les exécutions extrajudiciaires*, août 2000, p.12.
 - 2) Rapport spécial, Centre d'études du Guatemala, février 2006, p. 9
 - 3) *Idem.* p. 17
 - 4) *Terre d'injustice?* Amnistie internationale, 2006, p.4
 - 5) Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala, *Rapport du Secrétaire général*, 30 août 2004, paragraphe 16.
-

Entrevue

Diego de León est analyste politique à la Fondation Myrna Mack (FMM). La FMM fut créée en 1993 à la mémoire de l'anthropologue Myrna Mack Chang, assassinée en 1990 au cours d'une opération clandestine exécutée par l'État guatémaltèque. En 2002, la Coordination de l'accompagnement international au Guatemala (CAIG) a accompagné les avocats de la FMM lors de l'audition des trois militaires de haut rang accusés d'être les auteurs intellectuels de son l'assassinat. Actuellement, la FMM travaille à l'élaboration de propositions visant à favoriser la lutte contre l'impunité, la construction d'un État de droit au Guatemala et la consolidation de la paix et de la démocratie. Le site Internet de l'organisme se trouve à l'adresse suivante : www.myrnamack.org.gt

PAQG : Que pensez-vous de la décision de début de mandat du gouvernement actuel qui visait à réduire la quantité de soldats dans l'armée, laquelle fut applaudie aux niveaux national et international?

Diego de León : La FMM soutient que ce dont a besoin

l'armée est une reconversion militaire. C'est un concept qui implique une modification de l'ensemble de la doctrine de l'armée afin d'orienter toujours davantage cette dernière vers la sécurité démocratique. L'armée doit abandonner au passé sa doctrine de sécurité nationale dans le cadre d'un conflit armé interne.

Au début de son mandat, en 2004, le gouvernement actuel fit une modernisation, ce qui constitue les premiers pas d'un processus de reconversion. Cette modernisation s'est traduite par une réduction du nombre de troupes de soldats issus du bas de l'échelle hiérarchique et non pas des officiers de haut niveau. Voilà pourquoi le budget n'a pas été réduit substantiellement. Puis, le gouvernement a éliminé des zones militaires dans le pays et le processus s'est arrêté là. En effet, ces décisions ont suscité beaucoup d'espoirs auprès de la société civile et de la communauté internationale, laissant entrevoir un changement de vision de l'armée, mais ce processus de changement n'a pas progressé davantage.

PAQG : Comment percevez-vous le rôle de la Police nationale civile (PNC) par rapport à celui de l'armée en ce qui concerne la sécurité interne du Guatemala?

Diego de León : Le thème de la sécurité est un problème qui n'a pu être pris en charge de façon adéquate par les forces civiles de sécurité, ce qui constitue un argument pour inclure les forces militaires dans le domaine de la sécurité civile. Face à cela, nous nous retrouvons devant deux positions. La première est théorique : l'armée n'est pas préparée pour accomplir des tâches dans le domaine de la sécurité civile. D'un autre côté, il y a la position de l'opinion publique, pour qui les moyens utilisés pour arriver à assurer la sécurité du pays importent peu. Malheureusement, la population fait davantage confiance à l'armée qu'à la Police nationale civile et ce, à cause des structures criminelles qui opèrent au sein de la PNC. L'armée entre en jeu comme étant un allié important, comptant sur une organisation suprêmement forte, qui est capable de déployer trois mille effectifs militaires et qui se dédie effectivement pleinement à des activités de sécurité civile qui ne lui correspondent pas. En ce qui concerne la perception du public, les citoyens se sentent davantage en sécurité lorsqu'ils aperçoivent des patrouilles conjointes de l'armée et de la police, parce qu'ils sentent qu'il y a davantage de forces déployées pour combattre le crime, même si, en réalité, l'effet dissuasif contre le crime est

très faible.

PAQG : Vous venez de mentionner la présence du crime organisé au sein de la PNC. Qu'en est-il de la présence du crime organisé au sein de l'armée?

Diego de León : Il faut comprendre qu'il existe un pouvoir militaire institutionnel et un pouvoir militaire extra-institutionnel. Le pouvoir militaire extra-institutionnel est celui qui, durant plusieurs années, a contrôlé les activités stratégiques de l'État lors du conflit armé interne. Actuellement, plusieurs militaires ayant participé aux tâches de renseignements se retirent de l'armée et se joignent aux structures criminelles comme le trafic de stupéfiants ou le trafic de personnes. Des officiers de haut rang savent se servir des points stratégiques du pays et s'en servent aujourd'hui dans le cadre d'activités illicites.

Dans le cas de la PNC, les acteurs du crime organisé y font pénétrer des agents dans le but de fragiliser la PNC et la rendre dysfonctionnelle. Dans l'armée, on assiste au contraire : ce sont les militaires qui intègrent le milieu du crime organisé.

PAQG : Comment percevez-vous l'influence du gouvernement des États-Unis dans le dossier de la sécurité interne au Guatemala?

Diego de León : La politique étrangère des États-Unis exerce des pressions toujours plus fortes afin que l'armée soit l'acteur central de la lutte au trafic de stupéfiants et cela implique que l'armée s'immisce dans le domaine de la sécurité civile. Bien qu'il puisse exister à l'intérieur du pays une volonté de restreindre le champ d'action de l'armée, la pression étrangère, elle, prône fortement le maintien des forces de l'armée.

PAQG : Comment évaluez-vous le degré d'indépendance ou d'autonomie du pouvoir militaire par rapport à celui de l'État?

Diego de León : Le pouvoir militaire est fortement inhérent aux affaires de l'État et il n'est pas rare que des figures publiques des partis politiques soient des militaires. Il faut admettre que l'armée est l'institution la plus puissante du pays. C'est l'institution ayant le plus long parcours en plus d'être très ordonnée, ce qui lui permet de s'impliquer dans la résolution de situations problématiques.

ques. Par exemple, l'an dernier, lors du passage de l'ouragan Stan, l'armée a canalisé ses forces afin de répondre à la situation d'urgence, laissant très mal paraître le rôle joué par CONRED (*Coordinadora Nacional para la Reducción de Desastres* – Coordination nationale pour la réduction des désastres), l'institution qui est normalement chargée de répondre à ce type de crise.

Alors nous distinguons trois enjeux : la pression politique visant à repositionner l'armée à l'interne, la pression extérieure visant à définir l'armée comme étant l'institution clé dans la lutte au trafic de stupéfiants et, également, des conditions réelles objectives qui démontrent que l'armée répond mieux à certaines situations que les institutions créées spécialement pour s'en charger.

Un autre aspect capital réside dans le domaine des renseignements civils. Nous nous apercevons que l'armée opère le système de renseignements militaires, renseignements civils et même les renseignements sociaux. Ceci relève soi-disant de la direction générale des renseignements civils au sein du ministère de l'Intérieur. Le fait que l'armée détienne de l'information clé au sujet des mouvements rend celle-ci encore plus puissante au sein du champ étatique. Le fait que l'armée gère des informations cruciales de l'État place celle-ci en position avantageuse face à d'autres institutions et détermine le fort degré d'incidence du pouvoir militaire au sein de l'État.

PAQG : Dix ans après la signature des Accords de paix, quel bilan faites-vous des accords qui prétendaient limiter le pouvoir de l'armée?

Diego de León : Je crois que les transformations proposées dans les Accords de paix qui ont pu se réaliser jusqu'à maintenant sont les seules qui verront le jour. Il manque une véritable volonté politique de la part de l'administration actuelle pour concrétiser toutes les transformations contenues dans les Accords de paix, mises à part celles liées à la modernisation. Le moment de faire ces transformations est déjà passé. Peut-être qu'il aurait été plus facile de réaliser ces transformations cours des deux ou trois premières années après la signature des Accords. Le pouvoir militaire a toujours été très présent au sein de l'État, c'est ce qui a empêché que se réalisent ces transformations au sein du système militaire.

En matière de justice militaire, on assiste à de véritables

reculs. Actuellement, au congrès de la république, on retrouve quatre initiatives de l'armée proposant que les militaires soient jugés pour des délits militaires ou des délits communs devant les tribunaux militaires. Ceci constitue un recul par rapport à 1996, alors qu'on avait réussi à réduire le pouvoir militaire, en faisant en sorte que les militaires soient jugés devant le système juridique ordinaire. En observant les initiatives liées à la participation de l'armée aux tâches de sécurité civile, on peut déduire que, lors d'un événement violent ou d'une violation des droits humains, l'armée va exiger d'être jugée devant un tribunal militaire et non devant les tribunaux ordinaires.

PAQG : D'après vous, quelle place sera accordée au thème de la militarisation lors des élections de l'an prochain?

Diego de León : La participation de l'armée dans les tâches de sécurité civile va être un thème central. La population se préoccupe peu du fait que sa sécurité soit assurée par l'armée, par la PNC ou par une police privée. Ce que désire la population c'est que les statistiques de violence diminuent. Or tous les candidats auront avantage à rechercher l'appui de l'armée étant donné que celle-ci représente un levier de pouvoir important pour quiconque désire s'occuper d'administration publique.



« Caricature parue dans un journal guatémaltèque à l'occasion du 30 juin 2006, Jour de l'Armée pour certains, Jour des Martyrs pour les autres (Prensa Libre, 1er juillet 2006) »

Chronique d'un accompagnateur

Mercredi le 30 août 2006

San Martín Jilotepeque, Guatemala

Par Nicolas Langlois

Mon expérience avec le cas Cusanero

Lorsque je suis arrivé la première fois à Chimaltenango au début juin, je ne comprenais pas réellement la situation d'un des cinq villages que nous allions visiter. Au lieu de passer quelques jours et nuits dans cette communauté et visiter plusieurs personnes de la place, comme nous le faisons dans les autres villages, nous ne faisons, à Choatalún, que passer brièvement.

Tout s'est mis à changer le 10 août alors que j'étais à la capitale pour ce qui était sensé être quelques jours de relaxation et la tenue de la réunion mensuelle des accompagnateurs et membres d'ACOGUATE. Au lieu de faire mon lavage et d'écrire des courriels ce jour-là, je me suis plutôt rendu au bureau de CALDH (Centre d'action légale en droits humains) afin d'assister à une session d'information sur le cas de Choatalún, que ma partenaire d'accompagnement et moi allions par la suite appeler le cas Cusanero.

C'est à cette réunion que j'ai appris que le cas avait vu le jour il y a quelques années et qu'il avait passé par les étapes du système judiciaire très rapidement, à tel point qu'une comparution était prévue pour la semaine suivante, le jeudi 17 août. Cet événement allait être le premier cas de "desapariciones forzadas" (disparition forcée) à se rendre jusqu'à cette étape. Le juge chargé de l'affaire avait semblé favorable au cas lorsqu'il avait précédemment refusé un *amparo* (recours d'appel) présenté par la défense, laquelle argumentait que les actes mentionnés avaient été commis avant que la disparition forcée ne devienne un crime au Guatemala et qu'il était donc impossible de les juger. C'est en pensant à cela que CALDH a décidé de rendre ce cas public avec la tenue d'une conférence de presse, tentant d'attirer l'attention des médias sur ce cas ainsi que le support d'autres organisations de droits humains travaillant dans le pays.

À la suite de la conférence de presse, une petite équipe de CALDH ainsi que d'autres accompagnateurs internationaux, sont allées à Choatalún afin de partager la nouvelle avec les témoins et tenter d'établir un plan pour la semaine à venir. Il y avait 6 des 11 témoins impliqués dans le cas qui allaient devoir comparaître en cour afin de témoigner contre l'ancien dirigeant des PAC (patrouilles d'auto-défense civiles) du village, Felipe Cusanero. Tous ceux impliqués ont vu au moins un membre de leur famille disparaître au début des années 1980, lorsque Cusanero terrorisait la communauté entière ainsi que les villages avoisinants. L'équipe de CALDH a donc établi un plan rapidement afin de préparer les témoins à faire face à la pression de témoigner devant un juge, avec la présence de l'homme qu'ils ont craint durant tant d'années. Il fut donc décidé qu'une présence accrue d'accompagnateurs d'ACOGUATE allait être nécessaire avant et pendant le procès.

Plusieurs réunions ont eu lieu les jours suivants, et le jour où les témoins ont été retirés de leur village afin d'aller se préparer pour l'audience, les mauvaises nouvelles ont fait surface. La défense avait fait appel de la décision du juge de refuser l'*amparo* et le cas a été référé à la Cour constitutionnelle. Une autre déception pour les gens de la communauté qui avaient déjà attendu 25 ans pour voir la justice suivre son cours.

Jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle décide si le cas peut être présenté devant le juge ou non, la présence des accompagnateurs à Choatalún va demeurer élevée. D'un jour par mois, la présence dans le village va augmenter à 4 jours et, en plus de cela, s'ajoute tout le travail de s'installer dans une nouvelle communauté. Des cartes géographiques des villages doivent être faites, le support par les leaders communautaires (maires auxiliaires) établi et un endroit pour loger les accompagnateurs doit être trouvé... À tout cela s'ajoute le besoin de construire des relations de confiance avec les gens et réaliser la documentation d'éventuelles attaques à leur rencontre. C'est le moins qu'on puisse faire pour les gens de ce village qui se font dire une fois de plus qu'ils doivent attendre...

De mon côté, je suis maintenant en mesure de réaliser l'importance du cas de cette communauté, non seulement pour les gens du village, qui s'approchaient de plus en plus de leur but ultime, mais également pour tous ces individus et organisations qui luttent pour la justice dans ce

pays ainsi que pour les autres victimes de crimes similaires qui pourraient bénéficier d'une sentence favorable pour leur propre futur.

Nouvelles du sud

Les articles contenus dans cette section sont tirés des nouvelles d'informations du Centre d'études du Guatemala (CEG) du mois de septembre et octobre.

Le Congrès a approuvé la loi du système pénitencier

Le Congrès de la République a approuvé jeudi le 7 septembre, la loi du système pénitencier, qui comblera un vide légal existant depuis plusieurs années. Cette loi fournira aux autorités un instrument qui rendra possible la restructuration des prisons. À l'heure actuelle, ce sont des prisonniers qui prennent en charge la garde d'autres prisonniers. Les attroupements, la corruption et d'innombrables carences sont fréquents.

La nouvelle loi établit une classification des accusés en fonction de leur délit et les transferts de prisonniers devront être autorisés par les juges et non par les autorités du système, comme le prétendait le directeur Alejandro Giammattei. La loi prévoit la création de la discipline professionnelle en études pénitentiaires » et de l'École des études pénitentiaires; les reclus pourront réaliser des activités de travail ou de production. Avec la nouvelle loi, des conditions de détention adéquates et des espaces de récréation seront garantis.

La loi envisage aussi un processus de « régime progressif » ou de réadaptation sociale des condamnés. Dans la loi, qui sera implantée de manière graduelle sur une période de dix ans, figurent le principe d'humanité en faveur des accusés et les concepts de réhabilitation et réadaptation sociale. La commutation des peines sera accordée par le biais de l'éducation et du travail communautaire, en conformité avec le règlement respectif, lequel permettra d'envisager la pré-liberté et la liberté contrôlée.

Des personnalités publiques lancent un appel à former un front politique et social de gauche

Sous le thème « Un autre Guatemala est possible », le Collectif des organisations sociales (COS), le Mouvement populaire de gauche (MPI) et l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), ont lancé ce dimanche devant la présence d'environ 500 personnes, un appel pour la formation d'un front politique et social de gauche, s'adressant aux partis politiques, aux organisations sociales et aux particuliers.

Parmi la centaine de personnalités qui composent la commission faisant la promotion de la création du front figurent Carlos Guzmán Bockler, Héctor Rosada, Tania Palencia, Calixto Morales, Antonio Móvil, Edelberto Torres, le peintre Arnoldo Ramírez Amaya, l'écrivain Arturo Arias, le dirigeant de la magistrature Joviel Acevedo, le médecin José Barnoya, Dominga Vásquez, Sandra Morán, Domingo Hernández, Lisset Aguilar, Antonio Márquez, Jordán Rodas et Antonio Mosquera.

Antonio Móvil, ex-député du Front démocratique nouveau Guatemala (FDNG), a déclaré que pour le moment, le groupe n'appuyait pas une personne en particulier afin qu'elle se présente comme candidat à la présidence de la République mais il espère que le mouvement se consolidera pour élire quelqu'un. Le Front s'adresse à ceux qui recherchent et veulent un changement de structure pour en finir avec la misère et l'iniquité. Il a ajouté que pour le front, le processus électoral est une situation tactique et non stratégique.

Au mouvement pourront adhérer d'autres personnes identifiées à la gauche et non impliquées dans des actes de corruption, de violation des droits humains ou de discrimination, et qui ne font pas la promotion de l'iniquité et ne sont pas non plus impliquées dans le crime organisé.

Sandino Asturias, un autre des promoteurs, a précisé que l'objectif est d'intégrer en une seule force la gauche guatémaltèque. La constitution du front est « un appel à l'unité de gauche, de révolutionnaires et de progressistes ». Il a ajouté que le but est que la gauche s'intègre en une seule force et que ses militants aillent ensemble dans la même direction et non de manière isolée.

La députée Nineth Montenegro, de Rencontre pour Guate-

mala (*Encuentro por Guatemala*), a déclaré qu'elle voit d'un bon œil l'intégration du front mais que pour le moment, elle continuera de travailler à la formation de son parti.

Le député Pablo Monsanto, secrétaire général de l'Alliance nouvelle nation (ANN), a fait remarquer que l'appel comprenait « seulement des noms », parmi lesquels ne figure pas le sien. Malgré tout, il considère que c'est positif. Il a ajouté que, à sa connaissance, seulement deux projets au Guatemala pouvaient se considérer de gauche, soit le sien et celui de la URNG, et il a précisé qu'il encouragerait les gens à s'impliquer dans la ANN et non dans le mouvement.

La Cour constitutionnelle confirme la sentence contre les accusés dans l'assassinat de monseigneur Juan Gerardi

La Cour constitutionnelle a refusé définitivement la protection au militaire Byron Miguel Lima Oliva et au prêtre Mario Orante Nájera, condamnés à 20 ans pour dissimulation dans l'assassinat de monseigneur JUAN GERARDI CONEDERA. La demande de protection fut interjetée en appel à la Cour suprême de justice, qui a rejeté un recours de « cassation » contre la sentence. La Cour a conclu qu'il n'y avait aucune violation. Avec cette décision, la sentence est définitive. Dans le cas de l'autre condamné, Byron Disrael Lima, qui n'a pas envisagé de protection, la sentence est aussi demeurée à 20 ans.

Interpol bloque les mandats d'arrêt pour génocide émis par l'audience espagnole

La police internationale (Interpol) n'a pas pris de mesures suite aux mandats d'arrêt émis par l'Audience nationale espagnole contre huit accusés de génocide. Selon Interpol, le juge espagnol Santiago Pedraz pourrait avoir commis des erreurs de forme dans l'envoi du dossier, notamment dans le format des pétitions. L'Audience espagnole a lancé des mandats d'arrêt en juillet dernier contre Efraín Ríos Montt, Óscar Humberto Mejía Vítores, Ángel Aníbal Guevara, Germán Chupina, Pedro García Arredondo, Benedicto Lucas García, Donaldó Álvarez y Fernando Lucas García, mais ces mandats ne sont jamais arrivés au pays. Les supposées erreurs ont été corrigées par l'Audience espagnole et les documents seront maintenant remis aux autorités législatives du Guatemala.

En présence d'informations émises concernant l'existence de listes de personnes menacées de mort entre les mains des institutions de sécurité de l'État

Communiqué de l'Association mémoire, Vérité et justice, CALDH, Centre international de recherche en droits humains, GAM, Institut d'études comparées en sciences pénales du Guatemala, ODHAG, Sécurité en démocratie

La semaine du 22 octobre dernier, de l'information est parvenue aux défenseurs des droits de la personne et aux journalistes concernant l'existence d'une liste de personnes menacées de mort. L'information ayant circulé allègue que cette liste aurait été créée par la Garde présidentielle, qui coordonne la sécurité du président avec le Secrétariat des affaires administratives et de sécurité de la présidence (SAAS).

Les organisations de droits de la personne ont confronté la SAAS, avec l'appui du bureau de l'Ombudsman des droits de la personne, dans le but de solliciter une enquête sur ce fait, et plus particulièrement sur les dénonciations entourant le commandant de la Garde présidentielle, le colonel Leonel Sisniega. Ce dernier est mis en examen pour des actes de corruption concernant le détournement de fonds de l'État majeur présidentiel, tel que signalé par Nineth Montenegro, qui a été l'un des dix chefs de finance durant la période Portillo.

Durant la fin de semaine, de l'information visant à dévier l'attention vers le Secrétariat de l'analyse stratégique (SAE) comme opérateur de la dite liste de personnes menacées, a entraîné le bureau de l'Ombudsman des droits de la personne à diriger ses actions vers cette institution. La SAE est une institution créée suite aux Accords de paix, qui fait l'objet d'un processus intentionnel d'affaiblissement de la part du gouvernement actuel.

L'enquête sur les faits dénoncés antérieurement se doit d'inclure toutes les institutions de sécurité impliquées, et le cabinet présidentiel qui les dirige doit faciliter l'accès à ces institutions au bureau de l'Ombudsman des droits de la personne dans le but de garantir le libre accès à l'information.

Le fait que ces informations sur une liste de personnes

menacées de mort circulent est très grave puisque la question de savoir à quels intérêts sert l'information qui a filtré demeure incertaine. Cet incident augmente l'insécurité vécue par les défenseurs des droits humains qui sont sévèrement attaqués.

Communiqué de presse Justice pour génocide

Communiqué de l'Association pour la justice et la réconciliation (AJR) et du Centre pour l'action légale en droits humains (CALDH).

L'Association pour la justice et la réconciliation, accompagnée du conseil légal du Centre pour l'action légale en droits humains (CALDH), a présenté hier, le 4 octobre, au Ministère public la requête de la première déclaration du général Efraín Ríos Montt, accusé de génocide, et l'enjoint d'entreprendre des démarches devant l'Organisme judiciaire, sur les bases des preuves qu'elle possède.

L'accusation qui pèse sur José Efraín Ríos Montt découle des actes commis à titre de chef de la junte militaire du gouvernement, de ministre de la Défense, de président de la République et de chef de l'État major de l'armée, pour la période du 23 mars 1982 au 8 août 1983. Durant cette période, il a planifié et commandé la perpétration d'un grand nombre de massacres contre le peuple maya, relevés par la Commission de clarification historique.

Les actes perpétrés par l'armée sous le commandement du général Ríos Montt constituent un délit de génocide pour avoir causé des blessures physiques et mentales, le déplacement forcé et le massacre de différents membres du peuple maya, avec l'intention de les détruire totalement ou partiellement.

Des milliers de guatémaltèques et des centaines de communautés mayas ont été victimes de l'horreur et de la terreur semée par le général génocidaire. En conséquence, afin que plus jamais ne puisse se répéter cette histoire de douleur dont l'impunité dans lequel se trouve toujours un de ses acteurs fait perdurer, sentir et souffrir dans le corps et l'esprit de ses victimes, l'Association pour la justice et la réconciliation a présenté la demande ci-haut mentionnée. L'Association est confiante, comme le fait son conseiller légal, CALDH, que le Ministère public aura la sagesse et le courage de consentir et de faciliter ainsi l'avancement du processus que nous entamons, en l'honneur

duquel la justice nationale et l'État de droit doivent être une réalité.

Et nous présentons cette demande en ce jour **B'elejeb' Tz'i'** (jour de la justice) du calendrier maya, en hommage aux milliers de victimes.

Des organisations signalent que des opérations militaires organisées dans San Marcos mettent en péril l'État de droit

Diverses organisations sociales ont condamné l'opération exécutée par les ministères de l'Intérieur et de la Défense contre les paysans le 21 août à *Ixtahuacán Chiquito, Ixcán, Fronterizo 10 de Mayo, Barillas, Huehuetenango* et les communautés de la région, semant terreur et angoisse chez ces populations victimes du conflit armé interne.

En accord avec cette dénonciation, même si le ministère de l'Intérieur a affirmé que ce n'était qu'un acte d'investigation à la suite d'une dénonciation quant à l'existence d'armes, en aucun moment, les formalités d'une perquisition légale n'a respecté ou présenté aux autorités des communautés.

Les organisations critiquent l'état de prévention, décrété le 29 août par le président de la République lors du conseil des ministres. Cet état de prévention restreint les garanties constitutionnelles de droit à réaliser des réunions pacifiques et des manifestations publiques, entre autre, dans les municipalités de Concepción Tutuapa, Ixchiguán, San Miguel Ixtahuacán, Tajumulco y Tejutla. Ces restrictions constitutionnelles se justifient par « un climat constant de désordre social » et prenant pour excuse les grandes plantations de pavot et sa contrebande. Les organisations dénoncent également le fait qu'aucun plan général pour combattre ce fléau n'ait été prévu.

L'évêque de San Marcos, Álvaro Ramazzini, s'est opposé au gouvernement sur plusieurs points, comme pour l'exploitation minière et le faible respect des lois au pays. Cependant, il appuie la décision du gouvernement de décréter l'État de prévention pour 15 jours afin de réaliser des opérations contre le narcotrafic dans ce département.

Non aux patrouilles militaires

Le Groupe d'appui mutuel – GAM – observe avec grande inquiétude le processus de militarisation du pays, à la suite de la mise sur pied de patrouilles militaires, ayant pour justification que l'armée du Guatemala appuiera la Police nationale civile, pour combattre la délinquance et éradiquer le climat d'insécurité qui pèse dans le pays.

La semaine passée, des représentants d'organismes de coopération internationale, ainsi que des ambassadeurs de certains pays amis, ont questionné les autorités nationales quant à la présence de l'armée dans les rues de la ville de Guatemala qui contredit la définition de la fonction de l'armée dans une société démocratique telle qu'exposée dans les Accords de paix.

Comme si nous vivions 20 ans en arrière, le ministre de la Défense nationale, le général Francisco Bermudez, a déclaré que cette mesure devrait se prolonger durant deux autres périodes présidentielles, soit 8 ans à partir de maintenant. Pour exécuter ce travail, ils sollicitent une augmentation du budget du ministère de la défense de 110 millions de Quetzals, violant ainsi les Accords de paix.

Le GAM a vu de bon oeil l'application de l'Accord gouvernemental 178-2004, sous lequel on a réduit les effectifs de l'armée nationale. Toutefois, l'embauche de 3 000 restitués, constitue un processus de remilitarisation du pays. Cette situation est d'autant plus préoccupante si on prend en considération que près de la moitié sera absorbée par la Police nationale civile.

Étudiants persécutés et intimidés par les agents de la PNC

Article issu de la première sélection tirée de septembre, Informe sobre derechos humanos, Comisión de Derechos humanos

Calixto Morales, membre de l'Organisation nationale des étudiants du Guatemala (ONEG), a dénoncé qu'un groupe de 40 étudiants ont été menacés, attaqués et intimidés par les agents policiers après avoir manifesté contre la privatisation de l'éducation. Cette manifestation a eu lieu lors du défilé du 15 septembre devant la table d'honneur où étaient présentes les principales autorités du pays, dont le

président de la République.

Selon le leader étudiant, après avoir quitté les lieux, les étudiants ont continué leur marche et se sont alors rendu compte qu'ils étaient suivis par la police. Rendus au parc Isabel La Catolica, plus de 35 policiers les ont intimidés. Ils ont sorti leurs armes, les ont chargées et pointées sur eux, en plus de frapper un manifestant, à qui ils ont confisqué et détruit son appareil-photo.

Les agents les empêchaient de bouger jusqu'à ce qu'arrivent quelques membres des Brigades de paix, qui les ont permis de partir. De plus, après avoir été menacée, une des leaders a annoncé qu'elle les dénoncerait. Un des policiers a alors rétorqué qu'il l'embarquerait comme prisonnière pour cause de rébellion.

Les forces combinées expulsent 80 familles dans la Sierra del Lacandon

Quelques 80 familles qui habitaient dans les aires protégées de la Sierra del Lacandon, dans la municipalité de La Libertad, Peten, ont été expulsées par plus de 700 effectifs de l'armée et de la police, se déplaçant en canots, hélicoptères et véhicules tout-terrain, et ce, sans incidents.

En plus d'expulser les occupants de la Communauté el Macabilero, les forces de sécurité ont détruit une piste d'atterrissage clandestine, qui aurait été utilisée pour le narcotraffic. « L'inexistence de cultures, et la proximité de la frontière mexicaine incitent à croire que les personnes déplacées collaboraient au trafic de drogues », a déclaré le porte-parole de l'armée, Jorge Ortega.

Nouvelles du nord ¿QUE PASA EN EL PA ?

Projet théâtre sur la mémoire historique du Guatemala

Le projet consiste à présenter au public québécois une pièce de théâtre sur le thème de la mémoire historique, plus précisément sur le génocide guatémaltèque. Par l'humour noir et le grotesque, un théâtre de marionnette va prendre forme dans les prochains mois pour satisfaire vo-

tre immense curiosité du Guatemala. Les représentations commenceront à la mi-avril et se termineront à la fin du mois. Il y aura sept représentations dans le grand Montréal et ses environs.

L'histoire de la guerre civile sera donc racontée du point de vue du dictateur à des fins de caricature et un espace important sera donné aux voix des victimes et survivants du génocide. Une discussion avec l'audience secondera la représentation théâtrale afin d'aborder l'actualité du Guatemala et d'échanger nos réflexions au sujet des droits humains, de la justice sociale et des pistes d'actions concrètes afin d'appuyer la lutte contre l'impunité.

Si vous êtes intéressé au projet et que vous souhaitez donner du temps et de l'énergie dans quelconques aspects de la production de la pièce (interprétation, confection de décors, musique, publicité, etc.) Il nous fera grand plaisir de vous accueillir dans l'équipe. Contactez-nous au bureau du PAQG !

Table ronde & Festival de film sur les impacts de l'industrie minière canadienne à l'étranger.

Le gouvernement canadien tient une série de tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises canadiennes dans le secteur minier, pétrolier et gazier dans les pays en développement. Ces tables rondes ont pour objectif d'identifier des mécanismes amenant les entreprises canadiennes dans les pays en développement de respecter, voire dépasser les normes internationales en matière de responsabilité sociale. La prochaine table ronde à Montréal se déroulera du 14 au 16 novembre, les présentations publiques se tiendront dans la journée du 14 novembre de 9:00h à 12:00h et de 18:00h à 21:00h. Vous devez vous inscrire au moins 30 minutes avant les séances. Venez en grand nombre assister à ce forum public sur la problématique minière canadienne à l'étranger. Pour plus de renseignements visitez ce site : http://www.halifaxinitiative.org/index.php/Issues_CNCA

Dans le cadre des tables rondes nationales organisées par le gouvernement, plusieurs organismes non gouvernementaux (ONG) travaillant dans les secteurs du communautaire, des droits humains, du développement social et de la coopération internationale se sont réunis en coalition pour organiser plusieurs activités en lien avec le thème de la

responsabilité des entreprises canadiennes. De cette coalition est née l'idée du festival de film sur les impacts de l'industrie minière canadienne, celui-ci s'est déroulé du 25 octobre au 4 novembre à l'UQAM et à l'Université Concordia. Chaque projection était suivie d'une séance de discussions et d'échanges avec des spécialistes de la question. Il y a eu huit soirées de projections en anglais et en français lors du festival. Le PAQG était l'un des membres organisateurs de cet événement. Nous y avons entre autre présenté le film « Sipakapa n'est pas à vendre ».

À mentionner aussi, il y aura une autre activité organisée par la coalition-mine, le 13 novembre, à l'UQAM. Il s'agit d'un colloque sur la problématique des industries extractives canadiennes à l'étranger. Le colloque se tiendra de 9h à 16h30 à l'Amphithéâtre SH-2800, Pavillon Sherbrooke, 200 rue Sherbrooke O. (métro Place des arts). Le PAQG y sera présent avec une table d'information.

Soirée témoignage d'ex-accompagnateurs

Le mercredi 29 novembre prochain, à la brasserie artisanale *l'Amère à boire*, au 2049 St-Denis, métro Berri-UQAM, à 19:00 h, se tiendra une soirée témoignage d'ex-accompagnateurs récemment revenus du Guatemala qui ont décidé de vous partager leurs expériences de stage. Au menu de la soirée, il y aura une courte présentation historique du Guatemala ainsi que de l'information sur l'accompagnement international et ses enjeux politiques. De plus, un espace de réflexions et d'échanges avec le public sur la condition des droits humains et de l'impunité en terre guatémaltèque sera au programme.

Une exposition photo, une présentation visuelle, de la musique et des témoignages d'ex-accompagnateurs sur leurs vécus et expériences dans les communautés autochtones mayas seront au rendez-vous. Un moment de partage et de discussion vous attend donc en novembre pour ceux et celles qui sont intéressés à découvrir une des nombreuses facettes du Guatemala.

Accompagnement international

Nous avons actuellement quatre accompagnateurs au Guatemala et prochainement trois autres personnes viendront rejoindre l'équipe du Sud pour le mois de novembre. De plus, deux stagiaires du Programme de stages internationaux pour les jeunes ont été formées durant l'été

et sont parties pour le Guatemala au début octobre, tout semble bien se dérouler pour eux.

La prochaine soirée d'information sur l'accompagnement international au Guatemala aura lieu le mercredi 6 décembre, à 19:00 h dans les locaux du PAQG, au 660 Villeray, 2^{ème} étage, au coin de Chateaubriand.

Assemblée Générale du Projet Accompagnement Québec-Guatemala.

Avis à tous les membres du PAQG, vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le **samedi 18 novembre 2006 à 13 h.** La rencontre se déroulera dans les locaux du PAQG (au 660 Villeray à Montréal).

L'assemblée générale constitue l'occasion de vous informer sur les actions du PAQG au cours de la dernière année, sur la situation actuelle du Guatemala, prendre connaissance du bilan financier du PAQG et de prendre part aux décisions importantes de l'organisme. Vous pouvez poser votre candidature à l'un des sept postes du CA ou proposer un autre membre en règle du PAQG.

L'assemblée générale est également l'occasion de renouveler votre cotisation de membre. C'est votre appui qui nous permet de poursuivre notre mission de solidarité envers le Guatemala.

Ont participé à cette revue

Rédaction

Annie Montpetit, Nicolas Langlois, Karen Hamilton, Anaïs Lagacé

Traduction

Marie-Lyne Vachon, Marie-Andrée L'Espérance, Pascale Boyer

Correction

Catherine Dutil, Yannick Lacoste, Julie Duford, Alissa Lauriault, Nathalie Brière

Mise en page

Alissa Lauriault, Anaïs Lagacé



Projet Accompagnement Québec Guatemala.

Don. Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de _____ \$

Cotisation annuelle. Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) _____ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) _____ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
 - Comité de la revue d'actualité Soutien à la coordination
 - Comité des actions urgentes Financement
 - Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) _____ \$ (pour les associations et les institutions)

Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice

Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du _____ au _____

Prénom, nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Tél : (____) _____ Courriel : _____

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1